

**Arrêté ministériel portant renouvellement de l'agrément  
de l'asbl «Fédération Nationale des Compagnies  
Dramatiques d'Amateurs de la Communauté de Langue  
française de Belgique» en qualité d'organisation  
représentative d'utilisateurs**

**A.M. 09-03-2017**

**M.B. 28-04-2017**

Par arrêté ministériel du 9 mars 2017, l'agrément de l'asbl «Fédération Nationale des Compagnies Dramatiques d'Amateurs de la Communauté de Langue française de Belgique» (en abrégé F.N.C.D.), enregistrée sous le numéro d'entreprise 443.081.350, en tant qu'organisation représentative d'utilisateurs est renouvelée pour une durée de cinq ans à dater de la notification de l'arrêté.